



Avenant 186 - Valeur du point : une augmentation qui ne compense pas l'inflation

jeudi 18 novembre 2021, par [Bariaud](#)

AVENANT 186 - VALEUR DU POINT : UNE AUGMENTATION QUI NE COMPENSE PAS L'INFLATION

Dans la continuité du passage en force de l'avenant 182 qui attaque nos salaires, notre ancienneté et nos classifications en introduisant 2 valeurs de points (V1 jusqu'à l'indice plancher 247 et V2 pour les points au-delà de l'indice 247), des organisations syndicales CFDT, UNSA et FO aujourd'hui minoritaires dans la branche ont signé en août 2021 avec l'organisation patronale de la branche, Hexopée, un avenant salarial, l'avenant 186, qui est très loin du compte pour les salarié·es de la branche ECLAT : l'augmentation prévue pour la valeur du point V2 ne compense même pas l'inflation 2021 !

UNE INFLATION (HAUSSE DES PRIX) 2021 DE 3,2 %
(2,6 % en Octobre - Projection à 3,2 % de l'IPC fin année 2021 - source INSEE)
+ UNE "HAUSSE" DU POINT CONVENTIONNEL V2 DE SEULEMENT 0,79 %
(PASSAGE DE 6,32 À 6,37 DANS L'ACCORD 186 AU RABAIS)

= UN REcul SALARIAL DE PLUS DE 2,41 % POUR TOUS LES POINTS AU-DELA DE L'INDICE 247



Pour les mois octobre, novembre et décembre 2021, le minima conventionnel est inférieur au SMC (1561,04 brut contre 1589,47 pour le SMC) ! La hausse du V1 prévue en janvier 2022 placerait le minima conventionnel à 1593,15, qui risque donc d'être rapidement de nouveau sous le SMC du fait de l'inflation ! C'est inacceptable !

LA CGT REVENDIQUE UNE RÉELLE VALORISATION DE NOS MÉTIERS PAR DES SALAIRES DÉCENTS PERMETTANT DE VIVRE DE NOTRE TRAVAIL

UNE SEULE VALEUR DE POINT ET L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT À 8,09 (vers un salaire plancher de 2000 euros brut).

LA FIN DES TEMPS PARTIELS IMPOSÉS ET DU RECOURS ABUSIF AUX CEE

POUR QUE CES REVENDICATIONS DEVIENNENT RÉALITÉ
Syndique-toi ! Ensemble on peut s'organiser pour porter notre voix, défendre nos intérêts, nos métiers et être plus fort·es face aux employeur·ses !

Viens renforcer ou aider à créer ton syndicat départemental éducation populaire CGT !

Saisissons-nous des Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires pour porter nos revendications syndicales !

CONTACT : CGT EDUC'POP cgteducpop@ferc-cgt.org

Dans la continuité du passage en force de l'avenant 182 qui attaque nos salaires, notre ancienneté et nos classifications en introduisant 2 valeurs de points (V1 jusqu'à l'indice plancher 247 et V2 pour les points au-delà de l'indice 247), des organisations syndicales CFDT, UNSA et FO aujourd'hui minoritaires dans la branche ont signé en août 2021 avec l'organisation patronale de la branche, Hexopée, un avenant salarial, l'avenant 186, qui est très loin du compte pour les salarié·es de la branche ECLAT : l'augmentation prévue pour la valeur du point V2 ne compense même pas l'inflation 2021 !

UNE INFLATION (HAUSSE DES PRIX) 2021 DE 3,2 % (2,6 % en Octobre - Projection à 3,2 % de l'IPC fin année 2021 - source INSEE) + UNE "HAUSSE" DU POINT CONVENTIONNEL V2 DE SEULEMENT 0,79 % (Passage de 6,32 à 6,37 dans l'accord 186 au rabais) = UN REcul SALARIAL DE PLUS DE 2,41 % pour

tous les points au-delà de L'INDICE 247

Pour les mois octobre, novembre et décembre 2021, le minima conventionnel est inférieur au SMIC (1561,04 brut contre 1589,47 pour le SMIC) ! La hausse du V1 prévue en janvier 2022 placerait le minima conventionnel à 1593,15, qui risque donc d'être rapidement de nouveau sous le SMIC du fait de l'inflation ! C'est inacceptable !

LA CGT REVENDIQUE UNE RÉELLE VALORISATION DE NOS MÉTIERS PAR DES SALAIRES DÉCENTS PERMETTANT DE VIVRE DE NOTRE TRAVAIL

UNE SEULE VALEUR DE POINT ET L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT À 8,09 (vers un salaire plancher de 2000 euros brut).

LA FIN DES TEMPS PARTIELS IMPOSÉS ET DU RECOURS ABUSIF AUX CEE

Pour que ces revendications deviennent réalité

Syndique-toi ! Ensemble on peut s'organiser pour porter notre voix, défendre nos intérêts, nos métiers et être plus fort-es face aux employeur-ses !

Viens renforcer ou aider à créer ton syndicat départemental éducation populaire CGT !

Saisissons-nous des Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires pour porter nos revendications syndicales !

Contact : CGT Educ'POP cgteducpop@ferc-cgt.org